

poésie, à la communion eucharistique; ce serait assez pour donner à ce monument une haute valeur.

Mais Otto Polh y voit autre chose encore et son commentaire a pour nous un intérêt très particulier, bien que — cela va de soi — nous ne garantissons pas l'exactitude de ses déductions.

On a pu remarquer que l'inscription autunoise établit une sorte de rapport entre le précepte de la communion et le dogme de la résurrection : *Race divine du céleste Ichlys... reçois... la source immortelle de l'eau divine*. M. Polh retrouve, dans le monument d'Autun, un trace précise de l'enseignement de saint Irénée. Un des motifs qui le déterminèrent à quitter l'Asie pour s'établir à Lyon fut le péril que la propagande des sectes gnostiques faisait courir aux communautés chrétiennes de notre pays. « Il s'efforça d'établir en divers passages, et surtout au cinquième livre de son ouvrage (*Adversus Hæreses*), l'immortalité de la partie spirituelle de l'homme et aussi la certitude de sa résurrection corporelle. Et c'est précisément cette croyance à la résurrection qui resplendit sur les pierres tumulaires de la région du Rhône ». La formule d'Autun serait une preuve nouvelle que l'Eglise de Lyon et les Eglises voisines — si elles étaient déjà constituées — regardaient la communion comme le gage « d'une indestructible espérance en un avenir meilleur après la mort ». Nous laissons à de plus expérimentés le soin de discuter ces conclusions.

REURE.

---

*Nous avons reçu, trop tard pour être publiée dans cette livraison, une lettre de Mgr l'Evêque de Nancy relative à l'article « Autour d'une polémique » paru le mois dernier. Cette lettre sera insérée dans notre livraison de mai.*

N. D. L. R.

